Commissaire-enquêteur SCHWARZ VERONIQUE 38, LOTISSEMENT LES MIMOSAS BELCOURT 97122 BAIE-MAHAULT

AVIS & CONCLUSIONS MOTIVES

Du commissaire-enquêteur

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE BAIE-MAHAULT

ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES ARTICLES L214-1 ET SUIVANTS

DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (LOI SUR L'EAU) SUR LA

DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT L'OPERATION «MISE

HORS D'EAU ET A 2x2 VOIES DE LA VOIE VERTE », COMMUNE DE

BAIE-MAHAULT, PRESENTE PAR LE CONSEIL REGIONAL DE LA

GUADELOUPE

ARRETE PREFECTORAL N°SG-SCI DU 05/08/2020

Demandeur : REGION GUADELOUPE Commissaire-enquêteur : Véronique SCHWARZ Enquête publique du 08 septembre au 08 octobre 2020

Enquête publique

Demandeur : REGION GUADELOUPE/ Commissaire-enquêteur : Véronique SCHWARZ
Période de l'enquête : 08 septembre au 08 octobre 2020

SOMMAIRE

Ι	Préambule	<u>3</u>
П	Conclusions et avis motivés	

Enquête publique

Demandeur : REGION GUADELOUPE/ Commissaire-enquêteur : Véronique SCHWARZ Période de l'enquête : 08 septembre au 08 octobre 2020

I Préambule

Nous avons réalisé, sur décision du tribunal administratif, l'enquête publique relative à la mise hors d'eau et à 2x2 voies de la voie verte par la Région Guadeloupe du 08 septembre au 08 novembre 2020.

Malgré le contexte particulier de gestion de crise sanitaire, l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique a été respecté : publicité par affichage sur site et en mairie dans le respect des délais, publications dans les journaux (15 jours avant l'ouverture et dans les 8 premiers jours de l'enquête publique), mise à disposition du dossier et du registre d'enquête publique, tenue des permanences, remise du procès verbal d'enquête publique au Maître d'Ouvrage.

Aucun incident n'est à déplorer ; l'enquête publique s'est déroulée sereinement.

Il n'y a pas eu de réunion publique d'organisée au cours de l'enquête publique. Nous avons eu 6 observations par courrier électronique et aucune observation écrite sur le registre d'enquête.

Il convient de se reporter au rapport du commissaire-enquêteur pour disposer d'informations complémentaires : le cadre général et juridique du projet, le déroulement et l'organisation de l'enquête publique, les observations émises par le public, le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage, l'analyse du commissaire enquêteur.

II Conclusions et avis motivés

La Région Guadeloupe ambitionne de réaliser des travaux sur la voie verte de Jarry avec un objectif double :

- Enrayer les inondations qui se produisent lors d'épisodes pluvieux intenses.
- Réduire la congestion de la voie verte en créant une 2X2 voies

L'analyse du projet, des observations du public, et du mémoire en réponse du Maître d'ouvrage, nous permettent d'apporter les conclusions suivantes:

- Le projet présenté est compatible avec le SAR, le SDAGE, le PLU de Baie-Mahault.
- Les craintes émises par le public sur les problématiques liées à l'environnement sont légitimes; l'action de l'homme sur son environnement génère une pollution anthropique quasi inévitable sur la biodiversité (faune, flore);
- Toutefois, le dimensionnement du projet et les emprises retenues (remblais existants) devraient permettre de limiter considérablement l'impact sur la biodiversité, étant entendu que la Région Guadeloupe a décidé d'intégrer à son projet la construction d'un écopont et de passages inférieurs afin de

Enquête publique

Demandeur : REGION GUADELOUPE/ Commissaire-enquêteur : Véronique SCHWARZ Période de l'enquête : 08 septembre au 08 octobre 2020

garantir le maintien des corridors écologiques. Une démarche à venir, sans aucun doute, exemplaire à l'échelle de notre territoire.

- Conformément à l'arrêté n° 2017-273 DEAL/MDD du 20 mars 2017, portant décision d'examen au cas par cas (article R122-3 du code de l'environnement) par l'autorité environnementale, le projet n'est pas soumis à une étude d'impact.
- La démarche ERC (éviter, réduire, compenser) est appropriée. La Région Guadeloupe s'est engagée à restaurer 8 000m2 de forêt marécageuse.
- D'une manière générale, les réponses apportées par le Maître d'ouvrage aux observations du public, au sein de son mémoire en réponse, sont précises et particulièrement engageantes.

Aussi, nous émettons un avis favorable pour la mise hors d'eau de la voie verte et un avis favorable pour la création de la 2X2 voies de la même voie verte.

Fait à, Baie-Mahault,

Le 06/11/2020

Le commissaire enquêteur

Véronique SCHWARZ